

Note n° 87 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 20 novembre 2021

100 euros, ça ne règle rien !

Un communiqué de presse de l'Unirs (cliquer [ici](#)) conteste « l'indemnité inflation » de 100 euros versée aux 38 millions de personnes dont le revenu mensuel net est inférieur à 2 000 euros. Le coût de 3,8 milliards d'euros serait financé par la TVA liée à la hausse des prix du carburant et par le budget général de l'État qui fera des économies ailleurs.

L'UNIRS affirme que cette mesure électorale ne compense pas la perte de l'équivalent d'un mois de pension depuis 2014. Ce qu'il faut, c'est le rattrapage des sommes perdues et le retour à l'indexation des pensions sur les salaires. C'est l'amélioration du salaire et des conditions de travail de nos enfants. C'est une meilleure condition d'études de nos petits-enfants. C'est réduire les inégalités et faire contribuer les plus riches dont le revenu explose. C'est une autre répartition des richesses qui permet d'augmenter la masse salariale et les cotisations sociales, de développer la Sécu et de mettre en place une autre mondialisation.

Ce qu'il faut, pour la hausse des prix de l'énergie, c'est la fin du tarif de l'électricité qui dépend du prix de gros européen, déterminé par le coût de production le plus élevé de toutes les centrales sur le réseau interconnecté européen ... souvent une centrale à gaz qui suit le prix volatile du gaz. C'est le retour à des prix qui évoluent lentement comme les coûts de production du système électrique. Le mécanisme de marché est inadapté au secteur électrique comme dans d'autres. Un service public de l'énergie s'impose.

C'est un peu tout ça que porteront les retraités de l'UNIRS le 2 décembre 2021, quand ils et elles participeront à la manifestation nationale organisée à Paris par les neuf organisations de retraités.

Dernière minute : le Sénat a supprimé, mercredi 17 novembre, l'indemnité inflation de 100 euros du gouvernement, pour lui substituer un renforcement « ponctuel » de dispositifs existants jugés « mieux ciblés ». L'Assemblée nationale pourra rétablir le texte du gouvernement dans la suite de la navette...

**MANIFESTATION
NATIONALE
DES RETRAITÉS**

**Augmenter
les pensions**

**Défendre
la Protection
sociale**

**les Services
publics**

**MAINTENANT !
MAINTENANT !
MAINTENANT !
MAINTENANT !**

2 DÉCEMBRE 2021

Logos: cgt retraités, UCR, FO, CFTC, CFE-COC, F.S.U., Solidaires Retraités Retraitées, LSE, etc.

La manifestation du 2 décembre à Paris représente un immense enjeu, elle doit réussir avec le maximum de manifestantes et manifestants. Des cars, des trains sont mis en place, renseignez-vous localement et inscrivez-vous !

Alors qu'est déjà ouverte, de fait, la campagne pour les élections présidentielles, il est important que les personnes retraitées fassent entendre leurs revendications.

Il est nécessaire que cette campagne porte sur le partage des richesses, la réduction des inégalités, dont l'augmentation des salaires et des pensions et l'amélioration des services publics.

Espérance de vie à 65 ans

Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) (cliquer [ici](#)) actualise la durée de vie en 2020, notamment celle des personnes de 65 ans (et entre parenthèses, l'évolution depuis 2008) :

	Homme	Femme
Espérance de vie	18,9 ans	23 ans
- en bonne santé :	10,6 ans (+2 ans 1 mois)	12,1 ans (+ 1 an 11 mois)
- sans incapacité sévère :	15,7 (+1 an 6 mois)	18,1 (+ 1 an 8 mois)

En bonne santé = sans incapacité, sans être limité dans ses activités quotidiennes. L'espérance de vie en bonne santé progresse plus vite que l'espérance de vie.

Il faut noter que la crise sanitaire a augmenté fortement le nombre de décès entre 2019 et 2020 (+9 %), a diminué l'espérance de vie à 65 ans de 5 mois pour les femmes et de 6 mois pour les hommes. Malgré la hausse de la mortalité, l'espérance de vie en bonne santé a progressé légèrement.

Espérance de vie quand on est en perte d'autonomie

Une autre étude de la DREES (cliquer [ici](#)) analyse « l'espérance de vie avec dépendance » des plus de 60 ans, c'est-à-dire le nombre moyen d'années pendant laquelle une personne peut espérer vivre quand elle a 60 ans et bénéficie de l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie.

Fin 2019, une personne de 60 ans a une espérance de vie de 25,6 ans dont 2,4 ans (soit 9,5 %) en tant que bénéficiaire de l'APA. L'espérance de vie dans l'APA est plus longue dans un état de dépendance modérée (1,5 an en GIR 3 ou 4) que sévère (0,9 an en GIR 1 ou 2). Elle est aussi plus élevée en tant que bénéficiaire de l'APA à domicile (1,4 an contre 1 an en établissement).

L'espérance de vie à 60 ans augmente, mais l'espérance de vie dans l'APA diminue depuis 2010 (-2,7 %), ce qui traduit une baisse du recours à cette prestation. La baisse est plus forte en GIR 1 et 2 (-5 %) et à domicile (-4,5 %). Seule l'espérance de vie en GIR 3 et 4 en établissement augmente, au même rythme que l'espérance de vie totale.

Le groupe Orpea dans le viseur de la justice

Orpea, multinationale fondée en 1989, détient plus de 1 100 établissements de retraite dans 23 pays, et dégage 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le Parquet National Financier a confirmé des perquisitions au siège de Puteaux (Hauts-de-Seine), par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCUFF), en mars dernier. Il s'agit d'enquêter sur le montage financier particulier ayant permis le rachat de plusieurs maisons de retraite.

L'affaire a commencé début 2017, à l'occasion du rachat par Orpea d'une maison de retraite indépendante dans les Bouches-du-Rhône, pour une somme de près de neuf millions d'euros, effectuée via des sociétés offshore pour réduire l'imposition des vendeurs. Les enquêteurs suspectent également l'existence de rétro-commissions, pour un montant de deux millions.

La direction d'Orpea assure que le groupe et ses dirigeants ne sont pas « directement concernés » par cette enquête et nie toute rétro-commission. A suivre...

Le non-recours aux aides « Précarité énergétique »

Une étude « Observer la précarité énergétique » a été menée de mars à juillet 2020 sur une agglomération de quarante communes et 100 000 habitants, où le taux de pauvreté (14,7 %) est dans la moyenne nationale et où 37 % des logements datent d'avant 1970.

Elle confirme une méconnaissance par les ménages les plus pauvres des aides auxquelles ils pourraient prétendre. En 2019, 25 % des ménages ayant reçu le chèque énergie ne l'ont pas utilisé, souvent par incompréhension sur la manière de l'utiliser, par perte ou par refus de l'utiliser de la part des fournisseurs d'énergie.

Dans un communiqué (cliquer [ici](#)) **Solidaires** s'inquiète des aides non attribuées aux personnes qui devraient en bénéficier, d'un montant de 10 milliards d'euros en 2018, pour des raisons multiples : la méconnaissance des droits, le manque d'information, la complexité des dispositifs et des démarches administratives ou encore la dématérialisation et enfin l'impossibilité de pouvoir accéder à internet. Par exemple, le RSA « socle » n'est pas sollicité par 30 % de ses potentiels bénéficiaires, l'aide pour une complémentaire santé (CMUC) n'est pas utilisée par près des deux tiers.

Les personnes les plus dominées et mises à l'index socialement sont en situation de pauvreté et s'estiment totalement sans droits. Moins de la moitié des chômeurs et chômeuses perçoivent des indemnités chômage, ce qui alimente un désespoir et une exaspération sociale, ce qui éloigne de l'accès à l'autonomie pour en finir avec la précarité.

Les victimes de l'amiante agissent

De très nombreux retraités ont été victimes de l'amiante, mais ceux qui étaient en responsabilité, industriels et décideurs politiques, n'ont pas été inquiétés et 25 ans après le dépôt des premières plaintes, après le lancement de procédures judiciaires, on se demande encore si un grand procès pénal de l'amiante aura lieu. Le parquet s'est toujours opposé à la tenue d'un tel procès, et il va probablement encore le repousser de quelques années.

Que faire ? La seule solution est la citation directe devant un tribunal des principaux responsables encore en vie. Pour cela, les associations ont cherché elles-mêmes les preuves nécessaires pour traduire les responsables en justice, elles en ont trouvé en moins de 2 ans un grand nombre que l'institution judiciaire n'avait pas trouvé en 25 ans d'instruction. Les victimes espèrent ainsi avoir un débat public, contradictoire, transparent, et un procès qui aurait dû avoir lieu depuis des années.

Samedi 18 septembre, à Dunkerque, les présidents de l'Association des victimes de l'amiante Nord-Pas-de-Calais (Ardeva59-62) et du Comité anti-amiante Jus-sieu, réunis au sein de l'Association nationale des victimes de l'amiante et autres polluants (AVA), ont annoncé à la presse le dépôt imminent d'une citation directe collective devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Cette citation cible plusieurs responsables nationaux du scandale de l'amiante, c'est-à-dire les industriels, experts, médecins, représentants du ministère de la santé, du ministère de l'industrie et du travail, qui ont, de 1982 à 1995, repoussé de manière concertée au sein du Comité permanent amiante l'interdiction de l'utilisation de l'amiante.

Le dépôt des 2 500 premiers dossiers de plainte en citation directe aura lieu le jeudi 25 novembre à 13 h, au tribunal de Paris 17^e, métro porte de Clichy.

A cette occasion, un rassemblement silencieux est prévu en hommage aux victimes.

De l'argent, il y en a ...

Dans un communiqué, l'Observatoire des multinationales (cliquer [ici](#)) montre que les entreprises du CAC 40 qui bénéficient d'aides publiques et dont 80 % ont bénéficié du chômage partiel (certaines sont accusées d'en avoir abusé), ont versé 51 milliards d'euros à leurs actionnaires (+22 %), soit l'équivalent de 140 % de leurs profits en 2020, c'est-à-dire qu'elles piochent dans leur trésorerie, sans aucune opposition de l'État actionnaire qui prône pourtant 0 dividende. Elles veulent supprimer 62 486 emplois dans le monde, 29 681 en France, et verser aux actionnaires 815 000 € par emploi supprimé. Les entreprises sous perfusion d'argent public, sont celles qui suppriment le plus d'emplois et sont les plus présentes dans les paradis fiscaux.

Toutes ces entreprises se sont opposées aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Les dirigeants du CAC 40 n'ont réduit leur rémunération que de 8 % en moyenne, et sept d'entre eux l'ont même augmentée.

Et pendant que les plus riches s'enrichissent, l'État durcit le régime d'allocation chômage et réduit encore la protection des sans emploi.

Alors, récupérons ce « pognon de dingue » versé sans condition sociale, écologique et fiscale et sans aucune transparence. Avant la crise sanitaire, les aides aux entreprises représentaient déjà 150 milliards d'euros par an, auxquels s'ajoutent 155 milliards supplémentaires depuis le début de la pandémie !

Et pourtant, les retraité-es sont généreux



Le don moyen annuel est de 347 € chez les moins de 30 ans et de 665 € chez les plus de 70 ans. Cela représente un effort, par rapport aux revenus moyens, de 2,4 % pour les jeunes et 2,7 % pour les plus de 70 ans ... et moins pour les âges intermédiaires. Pourtant, note Recherches et Solidarités, qui a réalisé l'étude, **les plus de 70 ans ont été la seule tranche d'âge dont le revenu moyen imposable a légèrement baissé en 2020 !**

Arguments sur le pouvoir d'achat pour la mobilisation du 2 décembre

Le Secours catholique s'attend à une montée de la pauvreté

Dans son rapport annuel, comme en 2020, le Secours catholique dresse un tableau apocalyptique de l'état de la pauvreté en France :

- Le niveau de vie médian de 38 800 ménages suivis par le Secours catholique ne dépasse pas 537 euros par mois.
- La part des impayés, pour 42 % liés au logement (loyer, remboursement de prêt immobilier), concerne désormais la moitié des familles accueillies et atteint 777 euros, soit 18 euros de plus qu'en 2019.
- Un tiers des ménages vit dans un logement instable ou n'a pas de domicile fixe...

La crise a dégradé la situation des 777 000 personnes rencontrées l'an dernier par les 61 000 bénévoles de l'association : 30 % d'entre elles ont subi des pertes de revenus et 60 % ont vu leurs dépenses augmenter, notamment la nourriture, 46 % font face à des impayés, notamment de loyer, avec une dette en hausse (777 euros en moyenne en 2020, contre 756 euros en 2019), près du tiers d'entre elles n'ont pas de logement stable, soit dix points de plus qu'en 2010. L'épidémie a été un véritable révélateur des fragilités sociales :

- Une femme seule avec deux enfants qui bénéficie de l'activité partielle se retrouve avec 80 % de son salaire, c'est un réel amortisseur social, mais les 20 % manquants font cruellement défaut.
- 3 ménages sur 10 ayant reçu en 2020 des paniers repas ont subi une perte de revenus, principalement liés au travail.
- 6 sur 10 ont vu leurs dépenses augmenter du fait de la fermeture des cantines scolaires lors du premier confinement.
- 9 ménages sur 10 se considèrent en situation d'insécurité alimentaire, dont 27 % en « insécurité grave » au motif qu'ils ne mangent pas pendant une journée entière, ou davantage, de manière régulière. L'alimentation est devenue une variable d'ajustement de ces budgets serrés.

Les demandes d'aide alimentaire ont bondi de 25 % en 2020 et augmentent encore de 12 % en 2021 pour + 12 % de bénéficiaires. Trois fois plus de chèques-services (5 millions d'euros) ont été distribués à 67 000 ménages, dont plus de la moitié en recevaient pour la première fois.

L'association appelle à des mesures moins ponctuelles et plus structurelles, comme la revalorisation des minima sociaux, notamment le revenu de solidarité active (RSA) qu'elle souhaite voir porté à 900 euros et étendu aux jeunes de moins de 25 ans, et la régularisation des personnes sans papiers présentes depuis longtemps sur le territoire.



Les prélèvements automatiques

Onze dépenses contraintes et incompressibles vident les comptes courants à chaque début de mois : crédit immobilier ou loyer, électricité, essence, mutuelle, assurances, forfaits téléphoniques, abonnement à une box Internet, parfois, crédit à la consommation... Celles liées au logement (en forte hausse) arrivent en tête, devant les transports, la santé, la téléphonie et les services financiers.

L'institut CSA Research, pour le comparateur en ligne Lesfurets.com, affirme que les dépenses contraintes représentent un tiers des revenus nets en moyenne, mais parfois pour les foyers aux faibles revenus, jusqu'au deux tiers de leur budget ! Au 10 du mois, certaines familles se retrouvent sans aucune marge de manœuvre.

Les retraités subissent « seulement » des dépenses contraintes pesant un quart de leur retraite, car ils ont fini de payer leur crédit immobilier. Mais d'autres dépenses pèsent davantage, notamment la mutuelle.

Une grosse majorité (91 %) souhaite une « baisse des taxes » sur les dépenses inévitables. La baisse ou la suppression de l'inégalitaire TVA serait une bonne chose. Une majorité (88 %) demande un gel des prix et 75 % souhaitent une aide financière gouvernementale importante.